



## Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 6 décembre 2017

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2017
2. Planifications financières communales 2018-2022
3. Budget 2018
  - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
  - 3.2. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré, conduites EP
  - 3.3. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré, conduites EC/EU
  - 3.4. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Giratoire carré/Champ Didon, conduites EC/EU
  - 3.5. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français – modification des statuts - approbation
5. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

En préambule, M. le Président informe l'Assemblée qu'en accord avec la Commission financière, le point 2 « Planifications financières communales 2018-2022 » est retiré de l'ordre du jour de la présente Assemblée. Cet objet sera présenté à l'Assemblée des comptes. En effet, des incertitudes sur le projet du Clédard ne permettent pas actuellement l'établissement d'une planification en bonne et due forme. Dès lors, cette modification de l'ordre du jour doit être approuvée par l'Assemblée communale.

**Au vote à main levée, la modification de l'ordre du jour par la suppression du point 2 « Planifications financières communales 2018-2022 » est acceptée à l'unanimité.**

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en mentionnant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 14 novembre 2017, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 13 novembre 2017
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 46 du 17 novembre 2017
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 112 dès le 24 novembre 2017, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mardi 5 décembre 2017 avec 1'855 citoyens ayant le droit de vote. Au 5 décembre 2017, notre village compte 2'606 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Pedro Lopez Fernandez
- Secteurs 2+3 : M. Alexandre Salzman
- Secteur 4 : M. Jacques Morel
- Secteur 5 : M. Guy Rossier (y.c. table du CC)

M. Jacques Morel est nommé responsable du bureau de vote.

### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **76 participants dont 76 ayant le droit de vote et, dès le point 3.4, 77 participants ayant tous le droit de vote**

Aucune autre remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

## **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2017**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 23 mai 2017 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité (74 oui / 2 abstentions) avec remerciements à son auteure la secrétaire adjointe pour l'excellente tenue du procès-verbal.**

## **Point 2 Planifications financières communales 2018-2022**

Point retiré de l'ordre du jour comme expliqué en début d'Assemblée par M. le Président.

## **Point 3 Budget 2018**

### **3.1 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Les budgets 2018 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 112.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget des investissements et celui du fonctionnement. Au moyen d'une présentation Powerpoint, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

M. Jean-Noël Gendre commente et confirme les centres de charges du budget de fonctionnement 2018, notamment :

- le budget présenté est un budget équilibré avec un déficit d'environ CHF 30'000.00
- la somme de CHF 1.00/par habitant est versée à Fribourg-Solidaire
- la clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne d'environ 12 % à charge de Neyruz (y compris la taxe sur les micropolluants) avait nettement été augmentée dès le budget 2017
- rappel de la cote fiscale communale de l'année 2016 avec un coefficient de 0,85 et le budget 2018 établi avec un coefficient de 0,77 suite à la pause fiscale de 0,85 à 0,77 pour les années fiscales 2017 et 2018
- le site internet communal est en cours de refonte et il sera mis en place vers janvier 2018
- au vu de la nouvelle loi scolaire, une collaboratrice pour l'administration scolaire a été engagée
- l'augmentation du personnel de la bibliothèque scolaire provient de l'ouverture le samedi matin et le mercredi après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires
- décision de dispenser d'émoluments administratifs communaux les permis pour les installations solaires
- au poste des impôts ordinaires, calculés à 0,77, constatation d'une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en raison de sociétés ayant vendu les immeubles du Verger en 2015 ainsi que dans les personnes physiques le départ de gros contribuables
- de même pour les impôts irréguliers, nous sommes à la terminaison de certaines grandes ventes
- légère diminution de la péréquation financière due au fait que le taux d'augmentation de la population neyruzienne est plus faible que le taux

d'augmentation de la population du canton, péréquation qui se calcule en pourcentage de la population d'où une différence.

Concernant les investissements, il s'agit principalement de plusieurs objets déjà votés pour CHF 6'325'000.00 et des trois objets à voter ce soir pour CHF 990'000.00, le solde étant des intentions.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de charges de CHF 28'983.00. Le budget des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 9'570'000.00.

### **3.2. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré, conduites EP**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 112.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet objet.

La conduite principale d'eau potable située dans la route cantonale a été posée dans les années 1930. Un premier tronçon est en voie d'être remplacé à l'Ouest du pont CFF. La présente demande de crédit a pour but de remplacer le tronçon reliant l'Est dudit pont jusqu'à la route du Marchet. Pour rappel, la conduite sous la route du Marchet est neuve.

A noter que ces travaux doivent être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Un emprunt sera contracté pour assurer le financement de cet objet qui représente un investissement de CHF 330'000.00 TTC. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 18'150.00.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*Première de trois demandes d'investissement et de financement relatives à des conduites sous la route cantonale depuis le Pont CFF (Aigle Noir) vers l'Est du village, la présente demande porte sur le remplacement de la conduite principale d'eau potable située entre le pont CFF et le Giratoire de la Chaumière, respectivement le début de la route du Marchet. Cette conduite date des années trente et il est nécessaire de la remplacer. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du tronçon en voie d'être remplacé à l'Ouest du pont CFF.*

*Il importe que ces travaux soient réalisés avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant, revêtement qui réduira les nuisances sonores du trafic routier pour les riverains.*

*L'investissement demandé se monte à CHF 330'000.00. Il sera financé par un emprunt. Pour information, les frais de fonctionnement annuels comprenant l'amortissement, les intérêts de l'emprunt et les frais d'exploitation représentent CHF 18'150.00.*

*La Commission financière préavise favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.*

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 330'000.00 prévu pour les conduites EP de la Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.**

### **3.3. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré, conduites EC/EU**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 112.

Afin de réduire les coûts et pour se mettre en conformité avec la réglementation, l'opportunité est saisie de séparer les eaux usées des eaux claires provenant essentiellement de la route cantonale, simultanément au remplacement de la conduite d'eau potable. Actuellement, les eaux usées sont collectées par le collecteur d'eaux claires de la route cantonale.

A noter que ces travaux doivent être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Un emprunt sera contracté pour assurer le financement de cet objet qui représente un investissement de CHF 360'000.00 TTC. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 19'800.00.

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Brodard pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

*Profitant des travaux de la traversée du village ainsi que du remplacement des conduites d'eau potable, l'occasion est saisie de se mettre en conformité avec la législation fédérale et cantonale en séparant les eaux usées des eaux claires, et ceci à des coûts raisonnables.*

*Pour rappel, la mise en séparatif est une obligation légale au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) ainsi que la Loi cantonale sur les eaux (LCEaux).*

*Cependant, il importe que ces travaux soient réalisés avant la pose du revêtement routier phono-absorbant.*

*L'investissement demandé se monte à CHF 360'000.00. Il sera financé par un emprunt. Pour information, les frais de fonctionnement annuels comprenant l'amortissement, les intérêts de l'emprunt et les frais d'exploitation représentent CHF 19'800.00.*

*La Commission financière préavise favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.*

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 360'000.00 prévu pour les conduites EC/EU de la Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.**

### **3.4. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Giratoire carré/Champ Didon, conduites EC/EU**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 112.

Ce projet comprend la mise en séparatif des eaux usées le long de la route cantonale. Actuellement, les eaux usées sont collectées par les collecteurs d'eaux claires de la route cantonale. L'eau claire est destinée à retourner dans le milieu naturel, en l'occurrence le ruisseau Bagne, alors que les eaux usées doivent être acheminées à la station d'épuration pour être traitées.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et anticiper le réaménagement de la route cantonale sur ce tronçon, un collecteur d'eaux usées sera posé et assurera la continuité de la séparation des eaux usées sous la route cantonale sur le secteur Est de la commune.

A noter que ces travaux doivent être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Un emprunt sera contracté pour assurer le financement de cet objet qui représente un investissement de CHF 300'000.00 TTC. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 16'500.00.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*Le réaménagement de la route cantonale par la pose prochainement d'un nouveau revêtement nous permettrait de procéder à la mise en séparatif des EC et EU sous ce tronçon.*

*Par ailleurs, les lois cantonales en vigueur nous obligent à réaliser cette mise en séparatif des eaux.*

*Il apparaît donc judicieux de rénover les conduites des réseaux d'eaux lors des travaux effectués en surface pour le réseau routier.*

*L'investissement demandé pour le réaménagement de cette partie du réseau est de CHF 300'000.00 financé par un emprunt. Pour information, les frais de fonctionnement annuels comprenant l'amortissement, les intérêts de l'emprunt et les frais d'exploitation représentent CHF 16'500.00.*

*La Commission financière préavise favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.*

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 300'000.00 prévu pour les conduites EC/EU de la Traversée du village – Route cantonale : Giratoire carré/Champ Didon. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

### **3.5. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Avant le vote final sur le budget 2018, M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*La Commission financière s'est réunie à 4 reprises de septembre à novembre 2017 avec des représentants de la fiduciaire BDO, du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner la planification financière, les budgets de fonctionnement et d'investissements élaborés par le Conseil communal. La Commission financière remercie le Conseil communal pour les explications des projets et les chiffres communiqués. La Commission profite également de relever l'excellent travail de notre caissière communale Mme Marie-Noëlle Eggertswyler. Merci aussi à elle pour son précieux apport.*

#### **Budget de fonctionnement**

*Le budget de fonctionnement est quasiment équilibré. Il se solde par un excédent de charges de CHF 28'983, soit 0,31% du total des charges qui s'élèvent à CHF 10'026'383. Concernant les produits, ils s'élèvent au total de CHF 9'997'400.*

*Lors des rencontres avec le Conseil communal, la Commission financière a abordé plusieurs points centraux concernant l'établissement de ce budget 2018 et sur la situation financière de notre Commune, notamment :*

- *Le plan financier et l'équilibre financier et budgétaire suite à la pause fiscale : Les nombreux projets d'investissement vont charger les futurs budgets malgré le fait que des recettes fiscales supplémentaires pourront vraisemblablement être générées. La capacité d'investissement actuelle de la Commune est bonne. Elle s'élève à environ 24 millions. La Commission demande que les investissements soient priorisés sur 5 ans afin de ne pas dépasser ce montant limite qui devra également tenir compte des engagements déjà décidés. Le plan financier devra donc être mis à jour en regard à l'évolution des futurs investissements. Il devra intégrer toutes les charges financières d'intérêts et d'amortissements légaux ainsi que les charges et produits induits liés aux réalisations.*

- *Les rentrées fiscales : La Commission a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs ont été établis avec la prudence requise. Ils tiennent compte de la situation propre à notre Commune et de la pause fiscale décidée. Pour les futurs budgets, les prévisions devront encore être affinées avec l'évolution des projets de constructions.*
- *Masse salariale, charges sociales et dotation en personnel : La Commission a pris connaissance des explications sur l'évolution de la dotation et de la masse salariale. La dotation progresse légèrement en regard à l'accroissement du volume de travail lié à l'augmentation de la population résidente et scolaire ainsi que pour répondre aux nouvelles normes légales scolaires.*
- *Honoraires de tiers : La Commission a reçu toutes les informations sur cette nature de charges. Pour les futurs budgets, cette position devra être contenue dans la limite maximale du budget 2018, voire être diminuée en fonction de l'évolution des projets.*
- *Centres d'autofinancement : L'évolution des bases légales et des coûts relatifs à ces centres de charges doivent amener le Conseil communal à des réflexions sur le niveau des taxes facturées aux contributeurs. La Commission a pris acte que la réglementation communale y relative est en cours de révision et qu'elle sera prochainement soumise à l'approbation de l'Assemblée communale.*
- *Charges liées : La Commission réitère sa recommandation d'apporter une attention particulière aux Associations de Communes génératrices de charges liées conséquentes.*
- *Pour les autres positions budgétaires d'exploitation, la Commission financière réitère ses observations générales déjà faites lors des budgets précédents.*

*En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget de fonctionnement 2018 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.*

### **Budget d'investissements**

*Pour l'année 2018, le Conseil communal présente à nouveau un ambitieux programme d'investissements pour un total de près de 10 millions de francs. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.*

*Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés. Pour le reste, la Commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un*

*vote séparé devant l'Assemblée pour une approbation de chaque proposition d'investissements par le législatif communal.*

*Comme déjà mentionné, la capacité d'investissement actuelle s'élève à environ 24 millions. La Commission financière demande que les investissements soient priorisés afin de ne pas dépasser ce montant limite qui devra également tenir compte des investissements déjà votés.*

*Pour cet exercice budgétaire, tenant compte du fait que plusieurs projets doivent encore être finalisés par le Conseil communal avant d'être soumis à l'approbation du législatif, la Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'intentions d'investissements 2018 qui se solde par un excédent de dépenses de CHF 9'570'000 et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.*

**M. le Président** remercie la Commission financière pour son rapport et il ouvre la discussion sur ces objets.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2018 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

**Budget de fonctionnement (excédent de charges de CHF 28'983.00)**

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité.**

**Budget des investissements (excédent de dépenses de CHF 9'570'000.00)**

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2018 est accepté à la majorité (76 oui / 1 abstention).**

**Point 4 Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français – modification des statuts - approbation**

Mme Katuscia Sansonnens présente cet objet à l'aide de documents sur le beamer.

Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 112.

Réunis en assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégué-e-s de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (l'Association) ont adopté les modifications des statuts de l'Association.

L'entrée en vigueur, le 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution, le 1er août 2016, nécessite l'adaptation de certaines

dispositions statutaires. Elles concernent, principalement, l'organisation de l'Association et les questions financières. Il s'agit également d'adapter les statuts à la nouvelle version de l'article 115 al. 2 de loi sur les communes (LCo) relatif au nombre de voix et de délégués. Il faut, enfin, profiter de cette opportunité pour apporter aux statuts certaines modifications mineures.

Les principales modifications statutaires sont les suivantes :

- création d'un conseil des parents (et de sous-conseil pour chacun des CO afin de pouvoir débattre de problématiques locales) ;
- répartition des voix au sein de l'assemblée de délégués :  
 Depuis le 1er janvier 2014, l'article 115 al. 2 LCo, qui traite de la répartition des voix au sein de l'assemblée des délégués, a été modifié. La version antérieure de cet article prévoyait qu'un délégué ne pouvait avoir plus de cinq voix. L'actuel article 115 al. 2 LCo ne comprend plus cette limitation de cinq voix par délégué. Désormais, le nombre de délégués et, le cas échéant, le nombre de voix dont dispose chaque délégué doivent être prévus dans les statuts. A l'appui de cette modification, le Grand Conseil relevait qu'à la suite de nombreuses fusions de communes, on avait assisté à une augmentation du nombre de communes ayant une population relativement importante. Or, en prévoyant une limitation du nombre de voix, certaines communes se voyaient contraintes de mobiliser tout ou partie du Conseil communal, voire encore des conseillers généraux ou des employés de la commune.  
 Il est donc proposé d'adapter les statuts et de laisser à chaque commune le soin de choisir le nombre de délégués qui représenteront les voix qui lui sont attribuées. Par ailleurs, compte tenu du fait que la clé de répartition ne fait plus référence au nombre d'élèves comme critère, il est proposé de déterminer le nombre de voix non plus en fonction du nombre d'élèves, mais en fonction du nombre d'habitants, de la même manière que dans les dispositions statutaires actuelles en matière de répartition des frais ;
- limite d'endettement, augmentation de 50 millions à 100 millions.

M. le Président remercie Mme Katuscia Sansonnens pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

➔ A la question de **M. Jean-Pierre Corpataux** demandant quel sera l'impact financier de l'augmentation de la limite d'endettement de l'Association du CO sur la limite d'endettement de la Commune, **M. Jean-Noël Gendre** répond que le principe de cette votation est d'accepter la modification des statuts. Lors d'une prochaine construction, les montants y relatifs augmenteront la limite d'endettement qui se traduira par une augmentation des engagements hors bilan. De ce fait, ceci n'agit pas sur le résultat des comptes communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.**

## **Point 5 Divers**

**M. le Président** communique que l'administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, du 27 décembre 2017 jusqu'au 2 janvier 2018, reprise le mercredi 3 janvier 2018. Il prie l'Assemblée de retenir les dates suivantes : l'inauguration du nouveau dispositif d'éclairage public de l'Allée Jean-Tinguely le samedi 09.12.2017 dès 18h00, le loto des enfants le 08.12.2017 à 14h00, la vente de sapins de Noël le vendredi 15.12.2017 de 14h30 à 18h00 devant la voirie (produits de ces deux manifestations iront aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires), le match aux cartes villageois le vendredi 12.01.2018 à 19h30. Il communique également que la prochaine Assemblée des comptes est d'ores et déjà fixée au mardi 08.05.2018 à 20h15 à l'Aigle Noir.

**Mme Marie Claire Pasquier** donne des explications sur le projet FriTime auquel la commune de Neyruz a adhéré, trois sociétés villageoises ayant fait part de leur intérêt. FriTime est un projet cantonal qui vise à encourager les communes fribourgeoises à développer des activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes. Les Ecureuils, la ludothèque Schtroumpf et Les Samaritains ont organisé des rencontres durant les 4 prochains mois. En date du 20 novembre dernier, REPER a donné une formation sur les comportements à risque. Le Mouvement Les Ecureuils y a participé. Le Canton verse une subvention sur 4 ans.

**M. le Président** informe également l'Assemblée qu'une nouvelle société « Jeunesse de Neyruz » a été créée dernièrement. M. David Pythoud est le président de cette nouvelle société de jeunesse.

**M. Héribert Dousse** communique que le chantier de réfection de la Rte de Nierlet et bande de mobilité douce est en cours. L'adjudication des travaux sera faite par le Conseil communal en janvier 2018 et le début des travaux est prévu pour mars 2018 pour environ deux mois.

**M. le Président** donne différentes informations sur le projet « Neyruz 2025 » délimité par un périmètre comprenant les terrains communaux sis sur les secteurs du Clédard et à la Rte d'Onnens. Ces secteurs sont étroitement liés car la valorisation de la Rte d'Onnens permettra d'investir sur les autres. Une étude de faisabilité et d'établissement d'un concept est en cours. Elle sera terminée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018 avec un plan de financement et un budget. Il y aura lieu également de définir les modalités de collaboration et réalisation avec des partenaires. Pour la partie publique où seront hébergés la crèche, l'AES et différents locaux publics, la réalisation se fera probablement entre 2020 et 2025 selon la planification financière.

**M. le Président** communique différentes informations relatives à l'aménagement de la route cantonale et la mobilité douce y relative. Au moyen de schémas sur le beamer, M. le Président donne différentes informations techniques sur les divers tronçons concernés par ces travaux de traversée du village, dont le tronçon déjà voté en cours de réalisation et les trois tronçons votés lors de cette séance. Il précise encore que la commune est dépendante du Canton qui tient le calendrier pour la réalisation de ces travaux. Un certain nombre de points est encore à régler, notamment les

gabarits de la route qui doivent être adaptés, les raccordements des conduites aux parcelles privées à faire en début 2018, l'aménagement de nouveaux gabarits à réaliser durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018 et la pose du tapis phono-absorbant vers 2020.

En relation avec la révision générale du PAL, **M. le Président** présente à l'Assemblée le planning de la révision dont la mise à l'enquête est intervenue en octobre 2017 (plusieurs oppositions ont été déposées) et dont l'approbation du PAZ et du RCU par la DAEC est attendue pour 2019 ou 2020. Il donne également différentes informations sur l'impact du processus en cours sur les dossiers déposés mis à l'enquête en rappelant l'art. 91 LATeC « Interdiction temporaire de bâtir » qui spécifie :

<sup>1</sup> Dès la mise à l'enquête publique des plans et règlements et jusqu'à leur approbation par la Direction, aucun permis ne peut être délivré pour des projets prévus sur des terrains compris dans le plan.

<sup>2</sup> Toutefois, moyennant l'accord préalable de la commune et du Service, l'autorité compétente en matière de permis de construire peut autoriser des constructions et installations conformes au plan pour éviter des retards dommageables.

<sup>3</sup> L'interdiction temporaire de bâtir ne donne droit à aucune indemnité.

**M. le Président** précise encore que l'effet anticipé positif des plans permet d'éviter des blocages de demandes de permis pendant une durée indéterminée. Durant la période située entre la fin de l'enquête publique et l'approbation par la DAEC de la révision générale, des permis de construire peuvent être délivrés moyennant le respect de certaines conditions, telles que :

- la commune a préavisé favorablement la demande de permis de construire
- les services ont préavisé favorablement les mesures de planification prévue sur le secteur
- le secteur concerné n'est pas remis en cause par une (des) opposition(s) ou un (des) recours.

**M. le Président** donne différentes informations sur la valorisation des terrains communaux. Tout d'abord, il note que les terrains du lieudit Le Sécheron sont affectés à la zone Village II. La totalité de la surface représente 22'000 m<sup>2</sup>. Leur destination est, selon la stratégie du Conseil, l'implantation d'activités tertiaires. Ce secteur est soumis à PAD. Des discussions sont actuellement en cours avec des acheteurs et le Conseil communal. Ce secteur est entièrement sous le contrôle de la commune, ce qui simplifie les processus de valorisation. Concernant les terrains sis sur La Villeyre, ils se trouvent en zone Activités pour une surface totale d'environ 36'000 m<sup>2</sup> dont 9'500 m<sup>2</sup> sont propriétés de la commune. Leur destination étant, selon la stratégie du Conseil communal, l'implantation d'activités industrielles à haute valeur ajoutée, ce secteur est soumis à PED. Des discussions sont en cours avec un industriel. A noter également que ce secteur relève de plusieurs propriétaires et qu'il faut coordonner avec ces derniers pour réaliser les infrastructures de base.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les

citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée et de bonnes fêtes de fin d'année. Il clôt l'Assemblée communale à 21h35.

**Le Président :**  
**M. Martial Wicht**

**La Secrétaire :**  
**Mme Marie-Noëlle Eggertswyler**